

10 partis s'unirent pour former la "Plate-forme Commune de l'Opposition" (POC). Les observateurs ont fait ressortir l'esprit de participation de la population et ont souligné que cette expérience constituait un progrès. Les partis politiques ont même pu bénéficier d'une ambiance générale de liberté et de libre expression durant la campagne électorale. Malheureusement, le scrutin fut entaché d'irrégularités et le délai de sept jours entourant la consolidation du dépouillement des votes et la proclamation des résultats officiels fut indu. L'opposition fit une percée importante mais estime avoir été lésée de la victoire. De plus, la répression a repris de plus belle, forçant plusieurs opposant à l'exil.

Des élections présidentielles auront lieu au printemps 1996; encore une fois sans qu'aucun mécanisme ne soit en place pour assurer la neutralité du processus électoral. La liste électorale ayant servi aux élections municipales a été abrogée et ne peuvent se porter candidats que les citoyens ayant cinq ans de vie ininterrompue dans le pays, excluant virtuellement tous les leaders actuels de l'opposition.

La Commission des droits de l'homme de l'ONU critique de façon régulière les autorités équato-guinéennes. Le rapporteur spécial pour la Guinée Équatoriale fera rapport à la prochaine séance de la Commission en mars 1996.

POSITION DU CANADA

Le Canada reconnaît la Guinée Équatoriale depuis son indépendance en 1968 mais ses relations avec ce pays sont très limitées. Notre ambassadeur à Libreville, Mme Louise Charron-Fortin, est également accrédité à Malabo. Pour sa part, la Guinée Équatoriale n'a pas d'ambassadeur accrédité auprès du Canada.

Le Canada s'inquiète des violations persistantes des droits de la personne en Guinée Équatoriale. Les représentants du Canada n'ont cessé de soulever cette question auprès des autorités équato-guinéennes leur demandant d'adopter des mesures permettant le retour des réfugiés politiques, de traduire les responsables des violations devant les tribunaux, et de respecter toutes ses obligations internationales afin qu'un état de droit puisse être instauré en Guinée Équatoriale. L'ambassadeur Charron-Fortin a participé à une mission d'observation des élections municipales du 17 septembre 1995 en compagnie d'autres membres du corps diplomatique. Ce groupe d'observateurs a fait part de ses commentaires aux autorités locales immédiatement après le scrutin.

La Guinée Équatoriale n'est pas un pays de concentration de l'aide bilatérale canadienne. Les interventions bilatérales de l'ACDI se résument à quelques petits projets dans le domaine agricole et scolaire entrepris chaque année dans le cadre du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) d'une valeur de \$140,000 en 1994-95. Les échanges commerciaux entre le Canada et la Guinée Équatoriale sont très faibles depuis plusieurs années. Ainsi, en 1995, notre commerce bilatéral s'est limité à des exportations de pièces d'aéronefs d'une valeur de 103,000\$ alors que nos importations ont été négligeables. Des compagnies canadiennes sont présentes qui effectuent de la sous-traitance dans le secteur pétrolier. Les perspectives d'amélioration dans un proche avenir sont plutôt réduites.